



---

**PREAVIS MUNICIPAL N°5/2021**

---

**Demande de crédit de CHF 428'000.00 concernant le bouclage de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits "Le Bondex" et "Sous l'Eglise"**

Municipal responsable : Cédric Marzer

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Préambule**

La demande de crédit a pour but de financer les travaux d'extension du réseau communal imposés par la création du dépôt de la Compagnie du chemin de fer Nyon – St-Cergue – Morez (NStCM) au Sud de la commune de Trélex. La commune profitera de ces travaux pour réaliser à sa charge un court tronçon qui améliorera les conditions d'alimentation de son réseau depuis la station de pompage des Migerendes. Ce projet a nécessité de nombreuses discussions entre la municipalité et le NStCM, qui se sont conclues par une convention entre les parties qui précise que le montant des travaux pour rejoindre le dépôt du NStCM seront à la charge de ce dernier tandis que le court tronçon mentionné plus haut sera à la charge de la commune de Trélex.

**Projet**

La Compagnie du chemin de fer Nyon – St-Cergue – Morez SA disposera en 2022 d'une nouvelle halle ferroviaire sur la parcelle n°11 de la Commune de Trélex, dont la construction est en cours depuis le début de l'année passée. Une extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie est indispensable pour l'alimentation des nouveaux bâtiments, ainsi que leur défense incendie. De manière à garantir les conditions hydrauliques requises pour les sapeurs-pompiers, des calculs hydrauliques ont été effectués au moyen d'une base de données au format SIRE 5.0 du réseau existant, entièrement mise à jour. Ces démarches ont permis d'identifier une solution d'extension de conduite avec bouclage et antenne sur le site ferroviaire telle qu'illustrée par le plan en annexe. Il s'agit de

créer un bouclage du réseau existant le long de la route de Nyon, en traversée de zone agricole dans une parcelle propriété de la Commune de Trélex et enfin le long du chemin des Cerisiers avec des tuyaux en polyéthylène soudés PE 100 diamètre extérieur 180 mm, diamètre intérieur 147,2 mm pour une pression nominale de 16 bars. Au vu des longueurs importantes, l'antenne prévue sur la parcelle n°11 (tronçon B'-D) est en PE 100 200/163,6 PN16 dans le but de limiter les pertes de charge. Cette artère est équipée de trois bornes-hydrantes comme demandé par le SDIS, ainsi que de la prise privée du bâtiment principal qui est placée en extrémité au point D pour garantir le renouvellement de l'eau. Ces aménagements permettent de disposer dès la mise en service des ouvrages des conditions hydrauliques suivantes à la borne-hydrante la plus éloignée, également placée au point D :

- pression statique de 11,1 bars,
- pression dynamique de 7,6 bars pour un débit soutiré en pied de borne-hydrante de 2'000 l/min,
- pression dynamique de 4,7 bars pour un débit soutiré en pied de borne-hydrante de 3'000 l/min,
- pression dynamique de 0,0 bar pour un débit soutiré en pied de borne-hydrante de 4'000 l/min.

Le débit de consommation uniformément réparti sur les nœuds de calcul pris en compte pour cette simulation est de 1'500 l/min.

Dans le cadre du projet, le remplacement d'un tronçon de conduite qui ne joue aucun rôle pour la défense incendie du site ferroviaire est prévu (tronçon E-F) pour disposer d'un axe complet de diamètre nominal 150 mm depuis la station de pompage de Migerendes, dont l'approvisionnement est absolument indispensable en période estivale.

Les travaux sont prévus à partir de l'été 2021. La conduite sur le site ferroviaire est posée par le NStCM dans le cadre du chantier ferroviaire. Le projet a été approuvé par l'OFCO.

### Devis estimatif

Le projet a été étudié par un bureau d'ingénieurs hydrauliciens et le devis se base sur de prix pratiqués usuellement par les entreprises de génie civil et d'appareillage. Ce dernier s'établit comme suit :

1.	A-B	CHF	290'000.00
2.	B'-C	CHF	72'000.00
3.	E-F	CHF	66'000.00
	<b>MONTANT TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>428'000.00</b>

Une subvention de l'ECA de CHF 104'460.- a été allouée pour l'aspect défense incendie du projet.

Un accord entre la Commune de Trélex et Nyon - St-Cergue – Morez SA, formalisé sous la forme d'une convention, prévoit que 85% de ce montant, soit l'intégralité des coûts d'extension du réseau pour la défense incendie du site ferroviaire seront à la charge de la

compagnie NStCM, à qui ils seront donc refacturés. Les 15% restant à financer par la commune correspondent au tronçon E-F qui ne fait pas partie du nouveau bouclage.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

- Vu le préavis 05/2021 relatif à une demande de crédit de CHF 428'000.00 pour le bouclage de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « Le Bondex » et « Sous l'Eglise » ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;
- Entendu le rapport de la commission eaux-égouts ;
- Considérant que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Décide d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux décrits dans le présent préavis ;
- De lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 428'000.00 TTC
- de prélever ce montant de la trésorerie courante, ou si nécessaire, d'emprunter la somme de CHF 428'000.-
- D'amortir le solde restant après déduction de la subvention ECA et de la participation du NStCM, par prélèvement au fond de réserve « eau » 9280.30.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
P. Hofmann

La secrétaire :  
L. Suva



Annexe : plan de situation

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 21 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 23 juin 2021.



# BOUCLAGE DE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE ENTRE LES LIEUX-DITS "LE BONDEX" ET "SOUS L'EGLISE" COMMUNES DE TRELEX - SERVICE DES EAUX

